

CRÉER SON ASSOCIATION



E-déclaration, rendez-vous sur :
➤ <https://www.service-public.fr/associations>



Formalités administratives d'une association

Fonctionnement d'une association

Financement et fiscalité d'une association

Associations spécifiques et fondations

Formalités

ex. : Création, préfecture du Morbihan, subventions..



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Déclaration, Immatriculation, Statuts,
Modification - dissolution, Agrément...



FONCTIONNEMENT

Dirigeants, Bénévoles, Constitution de partie
civile, Organisation d'un événement...



FINANCEMENT

Subventions, Dons, Activités
commerciales...



ASSOCIATIONS SPÉCIFIQUES ET FONDATIONS

Fondations, Associations de parents
d'élèves, Associations de propriétaires,
Associations de consommateurs...

QUESTIONS - RÉPONSES

- > Peut-on choisir librement le nom d'une association ?
- > Comment savoir si un nom d'association est déjà utilisé ?
- > Comment se renseigner sur une association ?
- > Peut-on utiliser son véhicule personnel pour les besoins d'une association ?

SERVICES EN LIGNE

- > [Création d'une association \(e-crédation\)](#)
- > [Modification d'une association \(e-modification\)](#)
- > [Consulter les annonces des associations et fondations](#)
- > [Dissolution d'une association \(e-dissolution\)](#)

[Tous les services en ligne](#)

COMMENT FAIRE SI...

- > Je crée une association
- > L'association organise un événement (fête, manifestation, vide-grenier)

[Tous les Comment faire si](#)

SE CONNECTER



> [Une question sur FranceConnect ?](#)

En utilisant le service FranceConnect, vous acceptez les conditions générales d'utilisation de [FranceConnect](#) et de [service-public.fr](#).

ou

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

* Adresse électronique (ex. : nom@exemple.fr)

* Mot de passe

Êtes vous un robot ?

Veuillez cocher la case afin de prouver que vous n'êtes pas un robot. Si vous ne la voyez pas, vous pouvez [nous écrire](#) afin d'obtenir de l'aide.

<input type="checkbox"/>	Je ne suis pas un robot	 reCAPTCHA Confidentialité - Conditions
--------------------------	-------------------------	--

> [Mot de passe oublié ?](#)

SE CONNECTER

[Pas encore de compte personnel ?](#)

[Pas encore de compte association ?](#)





Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française



Une question ?



Services en ligne
et formulaires

Mon tableau de bord

Mes informations personnelles

Mes documents

Mes alertes

Paramétrage, connexion et sécurité

Mon espace personnel : Mon tableau de bord

FIL D'ACTIVITÉ

CE MOIS-CI



27 janvier 2020 - 15:25

Votre compte personnel a été créé avec succès | PARAMETRAGE



SERVICES « FRANCECONNECTÉS »



- > [Impots.gouv.fr](#)
- > [Ameli](#)
- > [Mon Compte Activité](#)
- > [Mesdroitssociaux.gouv.fr](#)
- > [Permis de conduire](#)
- > [Passeport et carte nationale d'identité](#)
- > [Immatriculation : mon espace véhicule](#)
- > [Agence nationale des titres sécurisés \(ANTS\)](#)
- > [Télépoints : consultation des points](#)
- > [L'Assurance retraite \(CNAV\)](#)
- > [Mon espace personnel retraite \(CNRACL, IRCANTEC, FSPOEIE, Retraite des Mines, RAFF, Banque de France, SASPA\)](#)
- > [Info retraite](#)
- > [Retraite complémentaire AGIRC-ARRCO](#)
- > [Retraite des navigants CRPN](#)
- > [Retraite complémentaire de l'enseignement et de la création IRCEC](#)
- > [Retraite complémentaire Klesia](#)
- > [Protection sociale agricole MSA](#)
- > [MesAlertes.fr, service d'alertes citoyen](#)

AFFICHER PLUS DE SERVICES



Formalités administratives d'une association

Fonctionnement d'une association

Financement et fiscalité d'une association

Associations spécifiques et fondations

Actualités

ex. : Création, préfecture du Morbihan, subventions...



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Déclaration, Immatriculation, Statuts, Modification - dissolution, Agrément...



FONCTIONNEMENT

Dirigeants, Bénévoles, Constitution de parti civile, Organisation d'un événement...



FINANCEMENT

Subventions, Dons, Activités commerciales...



ASSOCIATIONS SPÉCIFIQUES ET FONDATIONS

Fondations, Associations de parents d'élèves, Associations de propriétaires, Associations de consommateurs...



QUESTIONS - RÉPONSES

- > Peut-on choisir librement le nom d'une association ?
- > Comment savoir si un nom d'association est déjà utilisé ?
- > Comment se renseigner sur une association ?
- > Peut-on utiliser son véhicule personnel pour les besoins d'une association ?

Toutes les questions réponses

SERVICES EN LIGNE

- > Création d'une association (e-crédation)
- > Modification d'une association (e-modification)
- > Consulter les annonces des associations et fondations
- > Dissolution d'une association (e-dissolution)

Tous les services en ligne

COMMENT FAIRE SI...

- > Je crée une association
- > L'association organise un événement (fête, manifestation, vide-grenier)

Tous les Comment faire si...



ex. : Création, préfecture du Morbihan, subventions...



[Accueil associations](#) > [Services en ligne et formulaires](#) > [Création d'une association \(e-cr ation\)](#)

Service en ligne



Cr ation d'une association (e-cr ation)

Direction de l'information l gale et administrative (Dila) - Premier ministre

Accessible avec vos identifiants Service-Public.fr

Attention : Ne concerne pas l'Alsace-Moselle

Permet de :

- d clarer la cr ation de votre association ;
- et de demander la publication au Journal officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE) sauf si le si ge social de l'association est situ  en Nouvelle-Cal donie, en Polyn sie fran aise ou   Wallis et Futuna.

Munissez-vous des documents suivants, au format num rique (pdf, 1.5 Mo maximum par document) :

Permet de :

- déclarer la création de votre association ;
- et de demander la publication au Journal officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE) sauf si le siège social de l'association est situé en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française ou à Wallis et Futuna.

Munissez-vous des documents suivants, au format numérique (pdf, 1.5 Mo maximum par document) :

- procès-verbal de l'assemblée constitutive ou son extrait daté et signé, portant le nom et le prénom du signataire ;
- statuts de l'association datés et signés par au moins 2 personnes mentionnées sur la liste des dirigeants (bureau ou conseil d'administration), portant leur nom, prénom, et fonction au sein de l'association ;
- mandat (le cas échéant) portant la signature, le nom, le prénom et la fonction au sein de l'association de l'une des personnes chargées de l'administration (bureau ou conseil d'administration).

Aucune date de naissance ne doit figurer sur les documents joints (statuts, procès-verbal, mandat) sous peine de rejet de la déclaration.

⚠ Attention : si vous créez une association syndicale de propriétaires, la déclaration s'effectue différemment.

Accéder au
service en ligne [↗](#)



Vérfifié le 17 janvier 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

ASSOCIATIONS

> Déclaration initiale d'une association

[Mon tableau de bord](#)[Mes informations personnelles](#)[Mes documents](#)[Mes alertes](#)[Paramétrage, connexion et sécurité](#)

VOTRE ESPACE ASSOCIATION

i Si vous souhaitez effectuer une démarche pour votre association, Vous devez créer un espace association sur service-public.fr

* Quel est le nom de votre association ?

Choisissez le nom de votre association

[ANNULER](#)[ACTIVER VOTRE ESPACE ASSOCIATION](#)

NOUS SUIVRE

[Lettre Service-Public](#)[Twitter](#)[Facebook](#)[RSS](#)

NOS ENGAGEMENTS

[Engagements et qualité](#)[Accessibilité](#)[Données personnelles et sécurité](#)[Mise à disposition des données](#)[Partenaires](#)[Co-marquage](#)

NOUS CONNAÎTRE

[À propos](#)[Plan du site](#)[Aide](#)[Contact](#)

Suivre le formulaire en renseignant :

- Coordonnés du déclarants
- Coordonnée des membres du bureau
- Adresse exacte de vos locaux



Services en ligne
et formulaires

Création d'association

1 Déclarant

2 Etat civil de
l'association

3 Administration de
l'association

4 Pièces justificatives

5 Récapitulatif de ma
démarche

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Informations personnelles du déclarant ?

* Civilité Madame Monsieur

* Nom ?

* Prénom ?

* Etes-vous membre du conseil d'administration de l'association ?

Oui Non

REPRENDRE PLUS TARD

SUIVANT >

ASSISTANCE ET CONTACT

Aide sur le site

Glossaire

Contact

À PROPOS

Missions

Presse

Données personnelles

QUALITÉ DE SERVICE

Accessibilité

Engagement qualité

Statistiques

PARTENARIATS

Partenaires

Co-marquage

ABONNEMENT

Lettre de service-public

Archives de la lettre

RSS



Création d'association

1 Déclarant

2 Etat civil de
l'association

3 Administration de
l'association

4 Pièces
justificatives

5 Récapitulatif de ma
démarche

Mode d'envoi de ma déclaration

Votre association comprenant plus de 50 dirigeants et/ou faisant partie d'une union/fédération comportant plus de 100 associations, votre déclaration doit être envoyée par courrier postal.

À cet effet, l'étape suivante vous permettra d'enregistrer et d'imprimer l'ensemble de votre déclaration complétée avec les informations que vous avez fournies.

Pour compléter votre déclaration, vous devez obligatoirement joindre les pièces justificatives listées ci-dessous et adresser votre dossier à la préfecture de votre département ou à la sous-préfecture de votre arrondissement.

- Le procès-verbal de l'organe délibérant doit être daté et signé par une personne chargée de l'administration de l'association, porté le nom, prénom, fonction du signataire.
- Le statut de l'association de l'organe délibérant doit être daté et signé par au moins deux personnes chargées de l'administration de l'association et porté le nom, prénom, fonction des signataires
- Liste de personnes chargées de l'administration de votre association

< PRÉCÉDENT

REPRENDRE PLUS TARD

SUIVANT >

Formulaire papier

Déclaration préalable d'une association.pdf - Adobe Reader

Fichier Edition Affichage Fenêtre Aide

1 / 3 100%

Remplissez le formulaire suivant. Vous pouvez enregistrer les données saisies dans ce formulaire.

Imprimer le formulaire

Réinitialiser le formulaire

cerfa N° 13973*03

CRÉATION d'une ASSOCIATION
DÉCLARATION PRÉALABLE

*Loi du 1^{er} juillet 1901, article 5
Décret du 16 août 1901, articles 1 à 7*

Ce formulaire vous permet de déclarer les informations nécessaires à la création de votre association et de procéder à leur insertion obligatoire au Journal Officiel des Associations et des Fondations d'Entreprise (J.O.A.F.E.).

Avant de renseigner ce document, veuillez lire attentivement les informations contenues dans le guide explicatif.

1 - INFORMATIONS PUBLIÉES AU J.O.A.F.E.

TITRE

OBJET

Pour la déclaration papier, on utilise le formulaire « CERFA 13973 », accompagné du formulaire « CERFA 13971 » (déclaration du bureau). L'apparition au journal officiel est gratuit.